

n°87 - avril 2009

Les migrations du climat : un défi pour les villes, un devoir d'engagement collectif

Mots clés associés : climat et énergie | démographie, migrations | changement climatique | droits humains | politiques migratoires | réfugiés climatiques | ville

Résumé

Le réchauffement climatique, lié à l'effet de serre, fait déjà sentir ses effets. Parmi ceux-ci, les migrations forcées sont déjà en marche et certaines études estiment que plus de 200 millions de personnes seront dans l'obligation de migrer d'ici à 2050. Il nous faut donc nous mobiliser d'urgence face à cette nouvelle étape de l'histoire des migrations de l'humanité. En premier lieu responsables de l'effet de serre, les pays occidentaux - États, gouvernements locaux, en particulier les villes - doivent mettre en œuvre les dispositifs de solidarité nécessaires.

Un atelier du 3e Forum international des Droits de l'homme à Nantes en juillet 2008 avait fait des propositions. Où en est-on huit mois après ?

Télécharger l'article en format pdf :



Mise en garde : Cette version imprimable fait référence à l'ancien plan de classement de l'encyclopédie.

La nouvelle classification de cet article est :

- [6.6- Migrations](#)

Auteurs

Combe Hélène

Hélène Combe, Déléguée générale de l'Observatoire de la Décision Publique (ODP), est sociologue et politiste. Militante pour la défense des droits de la personne humaine, elle a eu un parcours professionnel multi-facettes : journaliste, institutrice, productrice en agriculture biologique, responsable de programmes jeunesse franco-allemands-africains, responsable de formation professionnelle, chargée de mission emploi/formation/économie sociale et solidaire, conseil et médiation pour le développement territorial et le développement durable dans ses quatre dimensions écologique, économique, sociale et culturelle, pour la mise en œuvre d'outils de démocratie collaborative et d'évaluation...

Texte

Les mouvements de populations liés aux changements climatiques ont commencé à marquer, et marqueront fortement, le XXI^e siècle. Mise en œuvre de politiques d'adaptation, accompagnement de ces migrations forcées, préparation des territoires à l'accueil de nouvelles populations, ... : le défi est lancé tant aux organisations internationales qu'à l'ensemble des acteurs et des gouvernements territoriaux, et tout particulièrement aux villes qui, depuis 2007, et pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, accueillent déjà plus de la moitié de la population mondiale.

Le réchauffement climatique fait déjà sentir ses effets sur la nature et sur les hommes. Ses conséquences directes (élévation de la température) et indirectes (fonte des glaciers, élévation du niveau de la mer, désertification, augmentation de la puissance des cyclones...) fragilisent de nombreux territoires, et certains sont déjà menacés dans leur existence. En conséquence, et alors que les migrations forcées sont déjà en marche, les premières études internationales estiment que plus de 200 millions de personnes seront dans l'obligation de migrer d'ici 2050 [\[1\]](#).

De tels déplacements seront sources de tensions d'abord à l'échelle des régions concernées, puis à l'échelle mondiale : il faudra gérer des flux migratoires de plus en plus importants, alors que l'espace et les ressources disponibles se réduiront (sans pour autant devenir insuffisants, dès lors que les types de production et de consommation évolueront - à commencer par les pays occidentaux, et que de nouveaux systèmes de cohésion sociale se structureront).

Une nouvelle étape de l'histoire des migrations humaines ?

L'humanité entre dans une nouvelle étape de son histoire migratoire. Colonisation, traite des noirs, travailleurs « invités », clandestins refoulés, ... : notre passé mondialisé est marqué du sceau de l'injustice et de la violence.

Les mouvements de population liés au réchauffement climatique seront-ils endigués au prix d'un retranchement militarisé des pays d'accueil ? Ou seront-ils à l'origine d'une nouvelle solidarité internationale ?

En ce qui nous concerne, habitants et acteurs des pays occidentaux, la question est d'autant plus prégnante que nous portons une lourde responsabilité dans le processus engagé. Le modèle de développement pour lequel nos pays ont opté, voici plus de cent ans, et qui s'est intensifié après la seconde guerre mondiale, nous a conduits à des comportements prédateurs et destructeurs sans précédent (notamment en termes de ressources naturelles).

Les conséquences de notre « délit » [2] sont multiples, d'ores et déjà dévastatrices pour les populations les plus démunies du monde alors que nous commençons tout juste, à notre niveau et dans nos pays protégés, à ouvrir les yeux et à ressentir les effets du « trop » effet de serre que nous avons généré.

Un défi capital nous est lancé, car il est temps que nous prenions conscience que les migrations forcées sont une atteinte aux droits fondamentaux de la personne humaine, tout individu devant pouvoir faire le choix de rester dans son territoire d'origine s'il le souhaite.

Par nos options de production, de consommation et de style de vie, nous avons, en effet, bafoué ce droit depuis de nombreuses années, ... et nous continuons à le faire.

L'alerte, pourtant, ne date pas d'hier ...

Dans ce contexte, laisser aux seuls dispositifs d'urgence existants le soin d'accompagner les migrations engagées et à venir serait irresponsable, irrémédiablement source de catastrophes humanitaires et de conflits armés.

La question des migrations climatiques relève, en effet, aujourd'hui autant du domaine de la santé, de l'environnement, de l'économie que de celui de la sécurité mondiale.

Au fil des années, ce ne seront plus seulement les territoires « exotiques » déjà en danger de survie (voire déjà condamnés) tels Tuvalu ou autres îles du Pacifique, le delta du Bangladesh, l'Afrique subsaharienne, Shishmaref en Alaska, ... mais aussi les Pays-Bas, des villes comme New-York, Londres, ... qui devront faire face aux conséquences des phénomènes de dérèglement climatique.

Faudra-t-il attendre que les Occidentaux aient les pieds dans l'eau pour sortir de notre atonie et de la « politique de l'autruche » sur le sujet ?

Car la plupart des déplacements ne seront pas temporaires, contrairement à ceux provoqués par les inondations de la Nouvelle-Orléans, mais définitifs. Ils entraîneront une mise en danger de l'intégrité humaine et une atteinte jamais égalée à la diversité des cultures, beaucoup d'entre elles risquant de disparaître à l'heure des migrations massives.

Si les mouvements de populations restent globalement dans les espaces régionaux pour l'instant :

- 1) l'ampleur des migrations forcées ne permettra pas aux dits territoires (souvent les plus démunis [3]) de gérer seuls la situation, ce qui entraînera, de fait, des déplacements hors des frontières nationales ;

- 2) même si les migrations restaient circonscrites à certains sites lointains, pourrions-nous nous dérober pour autant à notre devoir de solidarité envers les personnes concernées ?

La responsabilité des institutions internationales, des États, mais aussi des gouvernements locaux et des citoyens est clairement en jeu. Au vu de ce qui a déjà été scientifiquement établi, nul ne pourra plus se dédouaner en disant : "Je ne savais pas".

Or, si textes internationaux et quelques reportages témoignent de l'ampleur du phénomène en marche, si le thème du changement climatique versus « lutte contre les gaz à effet de serre » occupe désormais le devant de la scène médiatique, le sujet des migrations climatiques fait, jusqu'à ce jour, globalement l'objet d'un « assourdissant silence » dans le débat public.

Des réflexions sur les « migrations climatiques » au 3e Forum international des droits de l'homme de 2008 à Nantes

Dans ce contexte, l'atelier « Migrations climatiques : un défi pour les villes », organisé [4] dans le cadre du 3e Forum international des droits de l'homme de Nantes, le 3 juillet 2008 [5], a eu pour (modeste) ambition de mettre cette question à l'ordre du jour, au sein de ces journées d'échanges et de controverses sur les droits de la personne humaine à l'heure du XXIe siècle.

La difficulté rencontrée pour mobiliser des élus territoriaux (les contacts ayant été pris avec de nombreux pays) témoigne de la difficulté à se saisir du sujet, et du fait que la question - éminemment politique - ne peut relever de leur seul registre.

La question de la solidarité humaine [